

Distr.: générale  
3 mars 2011  
Français  
Original: anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

### Comité des transports intérieurs

#### Soixante-troisième session

Genève, 1–3 mars 2011

Point 17 de l'ordre du jour provisoire

#### **Adoption de la liste des principales décisions prises par le Comité lors de sa soixante-treizième session**

### Liste des principales décisions

#### Additif

#### Note du secrétariat

A sa soixante-treizième session, le Comité des transports intérieurs:

17. **A approuvé** la tenue, les 12 et 13 mai 2011, d'une session supplémentaires du Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) sous l'égide du Forum mondial sur l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) afin de pouvoir terminer le projet d'un nouveau Règlement sur les systèmes automatiques de freinage d'urgence (AEBS);

18. **A prié instamment** les Parties contractantes à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) de prendre les mesures nécessaires pour devenir Parties contractantes au Protocole portant modification des articles 1 a), 14 1) et 14 3) b) afin que le Protocole puisse entrer en vigueur;

19. **A demandé** aux administrations compétentes des Parties contractantes à l'ADR de transmettre au secrétariat les informations sur les restrictions au passage des véhicules

transportant des marchandises dangereuses dans les tunnels routiers afin que le secrétariat puisse diffuser ces informations au public comme stipulé au paragraphe 1.9.5.3.7. de l'ADR;

20. **A approuvé** les nouvelles règles 38 et 33a du règlement intérieur de la Réunion commune de la Commission de sécurité du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/120, para. 68 et annexe III);

21. **A approuvé** le mandat et règlement intérieur adopté par le Groupe de travail du transport des denrées périssables (WP.11) (ECE/TRANS/WP.11/222/Add.1);

22. **A approuvé** dans leur ensemble, tous les rapports et activités connexes de ses organes subsidiaires et a demandé au secrétariat d'incorporer les références correspondantes dans le rapport complet du CTI en tenant compte des annotations respectives;

23. **A invité** les Etats membres de la CEE-ONU n'ayant pas encore informé le secrétariat sur leur intention de participer aux recensements de 2010 de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E en conformité avec les résolutions no. 259 et 260 du CTI à le faire dès que possible et **a prié** tous les Etats membres de la CEE-ONU de transmettre toutes les données demandées pour le 1<sup>er</sup> novembre 2011 (routes-E) et le 30 juin 2012 (lignes ferroviaires-E);

24. **A invité** les Parties contractantes à l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) qui ne sont pas membres de l'Union européenne (UE), à continuer de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre du tachygraphe numérique et **a invité** les Parties contractantes à l'AETR et l'UE à continuer d'aider les pays non membres de l'UE qui en ont besoin, pour qu'ils puissent mettre en œuvre le tachygraphe numérique;

25. **A demandé instamment** aux Parties contractantes à l'AETR, étant donné que certains pays ne sont pas prêts pour la mise en place du tachygraphe numérique et vu

l'importance de l'article 22bis de l'AETR et des relations délicates entre l'AETR et le droit de l'UE, de rechercher des solutions pratiques et mutuellement acceptables dans le cadre d'un compromis qui satisferait toutes les Parties, lors d'une réunion spéciale que le secrétariat organise le 4 mars 2011;

26. Etant donné l'importance stratégique et l'urgence à traiter tous les problèmes liés à l'AETR et aux règles sociales dans le transport, **a décidé** de transformer le groupe informel existant, dédié à l'AETR, en un groupe d'experts pour toutes les Parties contractantes à l'AETR et l'Union européenne comme décidé lors de la cent-cinquième session du SC.1 et en **a demandé** l'approbation de l'EXCOM. Le Groupe **est instamment prié** de poursuivre ses travaux et de revoir ses termes de référence, en formulant des propositions concrètes à la session du juin du Bureau et à la prochaine session du SC.1;

27. **A adopté** son calendrier des réunions pour 2011 et le premier trimestre 2012 (ECE/TRANS/2011/6), ainsi que le programme préliminaire des publications 2012–2013;

28. **A accepté** que le document informel No. 13 serve de rapport pour le Comité exécutif (EXCOM) et a demandé au Président de présenter le rapport à l'EXCOM lors de sa réunion du 4 mars 2011;

29. **A adopté** la liste des principales décisions prises à sa soixante-treizième session.